



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de coordination, questions relatives  
au programme et autres questions : coopération  
internationale dans le domaine de l'informatique**

## Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 2007/14 du Conseil économique et social par laquelle le Président du Conseil a été prié de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse persévérer dans les efforts qu'il déploie pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat.

Le rapport souligne la coopération constante du Groupe de travail et du Secrétariat, grâce à laquelle des progrès concrets dans le domaine de la technologie facilitent les travaux des États Membres et des observateurs des Nations Unies, ainsi que ceux des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation.

---

\* Voir E/2009/1.



## **I. Introduction**

1. Par sa résolution 2007/14, le Conseil économique et social a prié le Président du Conseil de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique et faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique.

2. Dans sa résolution 2008/6, le Conseil a prié le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat et l'a invité à se pencher sur ce que pourraient être son rôle, son statut et son mandat futurs et à formuler des conclusions à cet égard. Le Groupe de travail a continué de collaborer étroitement avec le Secrétariat pour orienter ses ressources dans des voies concrètes afin d'aider au mieux les États Membres à faire appel à l'informatique dans les tâches de la communauté diplomatique associée à l'Organisation des Nations Unies. Il continuera d'examiner et de débattre son rôle, son statut et son mandat en 2009 et exposera ses conclusions éventuelles dans son prochain rapport.

3. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale, ayant constaté l'importance stratégique de l'informatique et de la télématique, moyens essentiels de réforme, a approuvé la création du poste de directeur général de l'informatique. À la demande de l'Assemblée et en consultation avec les parties prenantes, son titulaire a élaboré une stratégie informatique et télématique pour le Secrétariat (voir A/62/793 et Corr.1), que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 63/262. Par la même résolution, l'Assemblée a créé le Bureau des technologies de l'information et des communications, composé de l'ancienne Division de l'informatique du Département de la gestion et d'informaticiens de la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions. Dans le cadre de la nouvelle stratégie informatique et télématique du nouveau bureau pour le Secrétariat, un service de gestion des connaissances apportera son concours à la coopération internationale du Secrétariat dans le domaine de l'informatique.

## **II. Coopération entre le Secrétariat et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique**

4. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée et le Secrétariat ont continué de coopérer fructueusement. En 2008, cette coopération a été axée sur des réunions informelles intéressant ces efforts.

5. Le Secrétariat et le Groupe de travail continuent d'œuvrer avec vigueur s'agissant des outils du site Web et partagent la responsabilité de créer et d'entretenir les pages Web et les mises à jour documentaires.

6. Sous la conduite du Groupe de travail, le Secrétariat s'est appliqué davantage à mieux utiliser CandiWeb, site d'appui au processus électoral. Sans dépasser ses ressources, le Secrétariat continue d'inciter les volontaires, son propre personnel et celui des missions permanentes à améliorer, à entretenir et à soutenir le site.

7. Par ailleurs, de concert avec le Secrétariat et l'Université Harvard, le Groupe de travail a organisé en ligne une série de séminaires sur le droit international humanitaire. Il s'agissait, par des technologies en ligne, sans frais et solidaires, de donner accès en divers points du monde à des séminaires intéressant la communauté diplomatique. Ces séminaires interactifs, animés dans des salles de conférence du Secrétariat, ont donné un accès sans égal à des instances universitaires et à des experts mondiaux. En 2008, plus de 100 délégués et membres d'organisations non gouvernementales y ont participé.

### III. Connexité sans fil

8. Le Secrétariat entretient la connexité sans fil et des points d'accès à l'Internet pour les délégués dans l'ensemble des locaux publics et des salles de conférence sis à New York. Des plans d'adaptation de la couverture sans fil figureront dans le plan-cadre d'équipement afin d'assurer la connexité pendant les réunions, conférences et rencontres ainsi que pour maintenir l'accès aux ressources et aux moyens comme CandiWeb et le portail des États Membres.

### IV. Services informatiques

9. Le Secrétariat et le Groupe de travail ont créé de concert un site Web type d'appui au processus électoral : CandiWeb a recours aux moyens en place du Secrétariat et son entretien est partagé par la communauté diplomatique et le Secrétariat, coordonnés par le Groupe de travail. Pendant l'année qui vient, celui-ci et celui-là continueront d'améliorer ce site et la technologie qui le soutient tout en maintenant la commodité qui l'a rendu si utile à la communauté diplomatique.

10. S'appuyant sur la réalisation satisfaisante de CandiWeb, le Secrétariat et le Groupe de travail ont pu créer un portail pilote pour les États Membres, qui succédera à l'ancien site Web destiné aux missions permanentes (<http://www.un.int>). Mis à jour quotidiennement, ce portail donne aux délégués du Siège, à New York un accès amélioré et consolidé aux informations essentielles et aux services et moyens nécessaires. En réponse à la résolution 61/266 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a encouragé le Secrétariat à élaborer et à prendre des mesures sans incidences financières pour donner aux États Membres un accès sûr aux informations actuellement limitées à l'intranet du Secrétariat, des renseignements utiles postés sur iSeek sont devenus disponibles sur le portail des États Membres grâce à un effort commun du Bureau des technologies de l'information et des communications et du Département de l'information.

11. Le Secrétariat fournit les services de site Web à plusieurs missions permanentes et s'emploie actuellement à transférer plusieurs sites Web à un système normalisé de gestion du contenu qui simplifiera ceux des missions permanentes et leur donnera une interface commode pour actualiser et entretenir leur contenu tout en renforçant la sécurité de l'information. À ce jour, 60 missions en bénéficient.

12. Le Secrétariat continue de fournir aux missions permanentes des services de courriel : le Bureau des technologies, de l'information et des communications entretient actuellement 792 comptes sur les quatre serveurs spécialisés qui opèrent le système standard utilisé au Siège, disponible 24 heures sur 24, sept jours par

semaine, et sauvegardé chaque jour. Tous les courriels sont filtrés contre les virus et les envois abusifs. Le dépannage est disponible pendant les heures de travail normales.

## **V. Formation, appui et initiation**

13. Le Groupe de travail maintient son accent sur l'initiation à la technologie et informatise par étapes ses réalisations. Le guide des services Internet pour les délégations a été actualisé et incorporé dans le portail des missions permanentes susmentionné.

14. Le Groupe de travail et le Secrétariat continuent d'étudier l'idée de créer une instance où la communauté diplomatique et le Secrétariat pourront échanger des informations et des vues sur l'utilisation de l'informatique au Secrétariat, y compris les stratégies et initiatives en la matière, dans le prolongement du souci d'initiation qu'a le Groupe de travail et pour servir de relais supplémentaire entre les États Membres et le Secrétariat dans ce domaine.

15. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de renforcer ses programmes de formation à la gestion et à l'utilisation de la documentation de l'ONU ainsi qu'à l'utilisation des bases de données et des ressources en ligne de l'Organisation et de l'extérieur. Les délégations ont profité de cours d'instruction personnalisés et de programmes collectifs bien adaptés dans le cadre de l'initiative de gestion des connaissances personnelles, qui aide à apprendre l'emploi des outils et ressources d'information. En 2008, 217 membres de missions ont participé à des programmes de formation organisés par la Bibliothèque.

16. Outre les demandes en ligne de rencontres bilatérales, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'emploie à renforcer et à moderniser ses systèmes électroniques de planification des réunions, d'allocation des ressources (e-Meets) et de contrôle des documents (e-DOC). De 2003 à 2006, e-Meets a été introduit dans tous les lieux d'affectation de l'ONU et uniformisé dans tout le Secrétariat. Il fait appel aux pratiques optimales des services de conférence et tient compte des besoins de chaque lieu d'affectation. Toutes les demandes de réunion passent par lui et les renseignements statistiques pertinents sont saisis et générés intérieurement. Si les besoins en personnel sont satisfaits, l'élaboration d'un module d'estimation des coûts et d'un module d'auto-inscription pour les participants aux réunions est prévue pour 2010-2011.

17. Au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, la Section de l'informatique a mis au point des solutions techniques internes pour renseigner sur les réunions par des panneaux ou écrans électroniques. Grâce au partenariat entre ce département et celui de l'information, les intermédiaires entre les réunions servent à montrer des photos et des films sur les activités de l'ONU à partir de la bibliothèque numérique du Département de l'information. Enfin, la mise en ligne du Service du protocole et de la liaison sera réalisée en 2009 : cela facilitera le traitement des demandes d'accréditation et de visa émanant des États Membres.

18. Avec la création du Groupe de l'innovation des systèmes de connaissances, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) s'applique davantage à populariser le recours à la technologie pédagogique selon les principes de la formation des adultes. Il offre une série de cours en ligne sur les sujets

suivants : dette et gestion financière; diplomatie multilatérale; droit de l'environnement; et gouvernance de l'hygiène publique. Une fois de plus, l'UNITAR offrira bientôt ses cours en ligne dans le domaine du maintien de la paix internationale, avant déploiement, y compris un cours complet de protection civile et un cours sur les images satellite et la gestion de l'information. À New York, l'UNITAR inculque les rudiments de l'informatique par son programme d'enseignement continu. De plus, il met au point un service intégré de formation pour la communauté des Nations Unies à New York, face aux besoins constatés dans les domaines de l'élaboration des données de base; de la création et de l'entretien des sites Web; des consultations technologiques générales; et de l'appui à la formation en ligne.

19. Chaque fois que des problèmes se posent concernant les services ou l'infrastructure, le Secrétariat apporte une aide technique, par le biais du Bureau des technologies de l'information et des communications (ex-Division de l'informatique), dont en 2008 le Service de dépannage a reçu 1 920 demandes d'aide des missions permanentes portant sur : a) des incidents ou des problèmes; b) des demandes de service ou de donations; et c) l'entretien préventif.

20. Le Secrétariat continue à rénover les ordinateurs personnels usagés dont il n'a plus besoin et qu'il fournit aux missions, sous la conduite générale du Groupe de travail. Des statistiques sur le matériel informatique donné en 2008 aux missions permanentes figurent en annexe au présent rapport.

**Annexe****Ordinateurs donnés aux missions permanentes**

<i>Type de matériel</i>	<i>Nombre</i>
Processus centraux . . . . .	1 067
Moniteurs . . . . .	933
Imprimantes . . . . .	345
Autres matériels . . . . .	50
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 395</b>